



Non paiement du colocataire.

Par **pipoulet**, le **26/01/2008** à **09:40**

mon fils est etudiant . il est en colocation avec un autre. sur le compte de mon fils est prelevé la totalité de la location. au moment de la location l'agence a refuser que un des parents du jeune etudiant se porte cautionnaire sous preteste que celui ci n'avait pas encore 18 ans . l'agence nous a donc obliger que nous soyons cautionnaire pour lui. depuis 2 mois ces parents de verse pas la moitier du loyer a notre fils. nous voulons donc quitter l'appartement avec un preavi de 3 mois , les parents du jeune étudiant ne veulent pas signes. que pouvons nous faire pourque notre fils prenne un autre appartement ? merci .